



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 23957

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait que le passage à niveau situé à Metz-Devant-les-Ponts est considéré comme l'un des plus dangereux de la région. Elle souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les mesures envisagées par la SNCF et quel est l'état d'avancement du projet de suppression de ce passage à niveau.

Texte de la réponse

Le passage à niveau n° 1 de Metz-Devant-les-Ponts dit de « la Patrotte », évoqué par l'honorable parlementaire, est situé à l'intersection de la ligne ferroviaire reliant Metz-Sablon, au triage de Woippy, et de la route départementale 50. Cette voie connaît un trafic routier important dû aux échanges entre la périphérie de Metz, le centre-ville et l'autoroute A 31. Ce passage à niveau, équipé de quatre demi-barrières, constitue effectivement une gêne pour l'écoulement du trafic routier urbain mais ne semble pas poser de problème particulier du point de vue de la sécurité. Son équipement est conforme à la réglementation en vigueur. Les possibilités d'agir sur la signalisation routière sont faibles et ne permettraient pas d'améliorer, de façon significative, le débit routier. La résorption de cette gêne à l'écoulement du trafic routier doit plutôt trouver une solution dans le réaménagement du tissu routier du quartier de « la Patrotte ». Un projet de pénétrante baptisé VR 412 a d'ailleurs été élaboré par les services de la ville de Metz et aurait permis de supprimer le PN 1, mais il ne s'est pas concrétisé. Ce réaménagement du quartier suppose, bien évidemment, de très lourds investissements et la solution ne pourra venir que d'une concertation entre tous les acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23957

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 287

Réponse publiée le : 1er mars 1999, page 1254